



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221003-2022-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2022

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 03 octobre 2022

Délibération : N° 2022-49

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt deux le Lundi 03 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 27 septembre 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, David BOUTILLIER, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI

Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Victorien POTIN, excusé, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHARD, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY, excusée

Secrétaire de séance :

Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Remboursement des tickets de surveillance

DELIBERATION

Durant l'année scolaire 2021-2022, une mère de famille a acheté des tickets de surveillance cantine en

grande quantité. Depuis l'annulation de la nécessité de délivrer des tickets de surveillance durant le temps de restauration scolaire, Madame n'a plus le besoin de ces tickets.

Madame sollicite donc le remboursement des 10 tickets restants soit un montant total de 18 € (1,80 € le ticket).

CONSIDERANT le montant des tickets achetés ;

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

AUTORISE à titre exceptionnel Monsieur le Maire à procéder au remboursement des 10 tickets de surveillance pour un montant de de 18 € ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

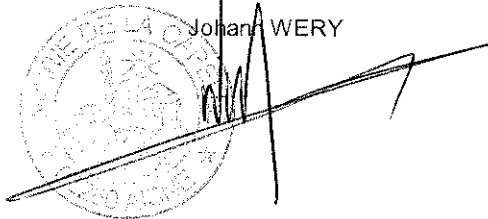
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 03 octobre 2022

Le Maire

Johann WERY

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE LA CHAPPELLE' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Johann WERY'. The signature is written in a cursive style and extends across the right side of the stamp.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221003-2022-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2022